République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_061_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle 320 A 954 - Indivision BRILLAT

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle suivante :

- 320 A 954 Lieudit « Raveyrol » d'une contenance de 3a 64ca

Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route du Clapeyrol. L'acquisition se fera au prix de quatre euros. La parcelle appartient aux consorts BRILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ABROGE la Délibération DE_005_2026
- VALIDE l'acquisition des parcelles au prix de quatre euros
- DECIDE de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- DONNE POUVOIR à Madame le M aire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_061_2026-DE
A G E D I